

À LIRE ATTENTIVEMENT

Objet : Ordre de suspension ci-joint entrant en vigueur le 1^{er} mars 2024

Cher parent ou tuteur,

Vous devez donner suite à l'**Ordre de suspension** ci-joint. Le médecin hygiéniste a ordonné la suspension parce que le Bureau de santé de Windsor-comté d'Essex n'a pas reçu les renseignements sur la vaccination demandés dans l'avis sur la vaccination qu'on vous a envoyé en novembre 2023. Selon la *Loi sur l'immunisation des élèves* (L.R.O. 1990), le Bureau de santé doit avoir un dossier d'immunisation complet ou une déclaration d'exemption valide pour chaque élève fréquentant une école à Windsor ou dans le comté d'Essex.

- Ce n'est pas l'école ni le conseil scolaire qui ordonne la suspension; ils ne peuvent donc pas annuler la suspension de votre enfant.
- Le Bureau de santé révoquera l'Ordre de suspension et en informera l'école une fois que les renseignements manquants auront été versés au dossier de votre enfant.

Pour éviter la suspension de votre enfant, prenez une des mesures suivantes d'ici le mercredi 28 février 2024 à 18 h.

- ✓ **Transmettez les renseignements manquants sur la vaccination au Bureau de santé de Windsor-comté d'Essex.** Si votre enfant a déjà reçu les vaccins manquants chez un fournisseur de soins, communiquez avec le bureau du fournisseur pour demander que les renseignements pertinents soient envoyés au Bureau de santé par télécopieur. Autrement, vous devrez transmettre les renseignements au Bureau de santé d'une des façons suivantes :
 - Signalement sécurisé en ligne : immune.wechu.org
 - Télécopieur : 519 258-7288
 - Téléphone : 519 960-0231, poste 1222 ou 1 800 265-5822, poste 1222 (sans frais)
 - En personne dans les locaux du Bureau de santé à Windsor (1005, av. Ouellette) ou à Leamington (33, rue Princess)
- ✓ **Soumettez une déclaration d'exemption dûment remplie au Bureau de santé** (déclaration d'exemption médicale ou déclaration de conscience ou de croyance religieuse notariée). Consultez la page [La vaccination des enfants qui vont à l'école](#) pour en savoir plus long.
- ✓ **Prenez rendez-vous pour faire administrer à votre enfant tout vaccin manquant** en communiquant avec :
 1. **son fournisseur de soins.** Assurez-vous de transmettre au Bureau de santé les nouveaux renseignements sur la vaccination de votre enfant.
 2. **le Bureau de santé de Windsor-comté d'Essex.** Allez à www.wechu.org/getimmunized ou appelez le Bureau de santé au 519 960-0231, poste 1222, pour prendre un rendez-vous à une *séance de vaccination de rattrapage*. Le nombre de rendez-vous est limité.

Appelez la ligne Écoles saines au 519 960-0231, poste 1222, si vous avez des questions ou si vous avez besoin d'aide dans une autre langue. Pour en savoir plus sur le calendrier de vaccination systématique financé par le secteur public en Ontario et les dossiers de vaccination des élèves, allez à www.wechu.org.